



COMMISSION CULTURE, SPORTS, LOISIRS

**Rapport de la commission Culture, sports, loisirs du 14 mars 2023**

---

La commission culture, sports, loisirs s'est réunie le 14 mars 2023 sur demande du Conseil administratif. M. Michel Pomatto et Mme Anicka Joye participent à la séance, ainsi que Mme Coralie Pesenti.

La commission élit, dans un premier temps, une nouvelle Présidente, suite au départ de Mme Celtia Concha. À l'unanimité des commissaires, Mme Angelica Pruncu Cutile est nommée Présidente de la commission culture, sport et loisirs.

La commission a reçu Madame Marianne Guarino-Huet et Monsieur Olivier Desvoignes de la HEAD, pour la présentation de l'avancement du projet d'école d'art à destination du public adulte amateur et des jeunes au Grand-Saconnex, labellisée HEAD Genève. Le nom donné à ce projet est Art'lab.

Pour mémoire, le projet prévoit de développer cette école au Grand-Saconnex, dans les locaux de l'ancienne Poste, à côté de la ferme Sarasin. D'après une enquête réalisée auprès de la population et dont les résultats ont paru dans le journal communal, les habitants de la commune sont très intéressés par un tel projet.

Le but de cette école d'art amateur est de développer un cadre pour permettre des pratiques artistiques non professionnelles, mais néanmoins exigeantes, de se développer au Grand-Saconnex. En effet, l'étude préliminaire ainsi que la phase de prototypage ont mis en évidence que la rive droite genevoise manque encore aujourd'hui particulièrement de structures qui proposeraient des offres de cours d'art amateur. Un deuxième but est plus généralement de sensibiliser les gens à l'art dès leur plus jeune âge et de permettre une forme d'accompagnement des personnes qui ont une envie de développer des pratiques artistiques, notamment jusqu'à une école d'art. Un but plus général est de partager et démocratiser l'art contemporain qui est encore peu présent dans les activités proposées actuellement aux habitants du Grand-Saconnex.

Une telle infrastructure apportera un rayonnement à la commune du Grand-Saconnex et viendrait compléter un ensemble de dispositifs qui existent déjà ou qui sont en train d'être développés. Ce projet montrerait qu'une telle municipalité s'engage dans l'éducation et la culture. Même si un tel projet a des coûts, lorsque l'on investit de l'argent dans la culture, il y a un retour sur investissement qui se fait par différents moyens, plus ou moins directs, et qui réagissent sur le bien-être des citoyens et l'économie de la ville.

Le début des cours est programmé pour début 2024. Les commissaires se demandent s'il n'est pas possible de débiter les cours à la rentrée de septembre 2023 mais, selon le Conseil administratif, le timing est serré et il serait difficile d'être opérationnel pour le mois de septembre.

Le personnel doit encore être recruté soit : 1 coordinateur à 40 %, un assistant 9,5h/sem., un commis administratif à 5 % et 1 enseignant par matière enseignée (7).

L'école aura quatre salles à disposition, scindées en 6 types d'espaces différents, en plus du lieu de stockage et des sanitaires. Avec 12 participants par cours, le budget prévisionnel serait à l'équilibre. Par souci d'efficacité, le maximum serait de 14 participants et le minimum d'au moins 8 participants. Il pourrait y avoir une petite variation pour un ou deux cours, par exemple « Comprendre l'art contemporain » qui pourrait accueillir 16 participants au maximum.

Pour le fonctionnement économique de l'école, il est prévu un budget à l'équilibre financier, sur le principe de la mise à disposition de l'espace. Il sera aussi possible d'utiliser librement l'espace à disposition, moyennant une cotisation annuelle de CHF 100.--.

6 cours différents seront proposés, ils seront payants et il faudra s'inscrire pour 1 semestre. Le prix moyen des cours est de CHF 40.- /env.2h. pour les Saconnésiens et de CHF 45.- pour les personnes domiciliées hors de la commune, avec de possibles aménagements. La cotisation pour les Workshops sera de Fr. 540.00/semaine.

Evidemment, des investissements de départ seront nécessaires, notamment pour la conception de l'espace, la remise en état des locaux, l'achat de matériel informatique et mobilier, etc.

Les commissaires ont pu poser toutes les questions et ont obtenu les réponses souhaitées. Ils ont demandé de vérifier l'offre à destination des jeunes de 12 -13 ans, période de la vie durant laquelle ils cherchent à s'orienter.

La commission a également eu une présentation du bilan de la patinoire pour la saison 2022-2023, ainsi qu'un rapide survol des activités qui seront proposées prochainement : BoxUp, Urban training, In & out coach, Sport Attitude, camp de foot, camps multi-sport, Fitness urbain, Street Workout.

Quelques informations ont été donnée sur l'avancement du projet du Musée de la BD qui va entrer dans sa phase de pré-projet. Celle-ci est nécessaire à la dépose du Projet de loi sur lequel le Grand Conseil devra se prononcer. Le projet d'acte constitutif et statuts de la « Fondation du Musée de la BD » (FMBD) a été présenté et discuté. En avril, le Conseil municipal sera sollicité pour autoriser la Commune à entrer dans cette Fondation.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Grand-Saconnex, le 14 mars 2023

Yann SIMETH  
Rapporteur



**GROUPE DE TRAVAIL « PLAN DIRECTEUR COMMUNAL »**

**Rapport d'information sur le traitement des préavis suite à l'enquête technique**

---

Sur demande du président, le groupe de travail (GT) s'est réuni en date du 27 mars 2023. Cette séance fait suite à la consultation technique de l'avant-projet par l'administration cantonale, notamment de l'Office de l'urbanisme (OU) et du Service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA), ainsi que de la commission d'urbanisme et de la commission des monuments, de la nature et des sites. Le dossier a été déposé auprès de l'Office de l'urbanisme le 3 août 2022 et les préavis ont été transmis le 8 février 2023.

La première partie de la séance s'est focalisée sur le retour de la consultation technique avec quelques considérations préliminaires : pas de pesée d'intérêts entre les préavis, qui peuvent être parfois contradictoires, peu de remarques qui remettent en question les orientations communales, essentiellement des remarques techniques. Un tableau de suivi a été produit afin de répondre à l'ensemble des services et pour assurer une traçabilité des modifications apportées.

M. Weil a présenté les remarques principales des différents préavis concernant :

1. Le traitement de la zone de villas Ouest
2. La couverture de l'autoroute
3. L'extension des parcs sur les parcelles cantonales
4. La vocation de la parcelle communale 1959
5. La zone 5 située au chemin de Machéry

Au sujet de la zone villas Ouest, l'OU s'oppose à ce que le périmètre soit intégré à la stratégie d'évolution de la zone 5, faisant référence à la fiche A04 du plan directeur cantonal (PDCn). Ce secteur doit être traité selon la fiche A03 du PDCn, soit un développement par modification de zone. Aussi, ce périmètre a été identifié comme devant faire l'objet d'un plan guide intercommunal Vernier), qui déterminera quels sont les secteurs à préserver ou à densifier, le type de zone et les instruments nécessaires (MZ, PLQ, plan de site). La stratégie d'évolution de la zone 5 se concentrera sur la partie Est de la commune, les dispositions qualitatives de la stratégie s'appliqueront de manière transitoire aux requêtes dans la partie Ouest de la commune et une mesure fera référence au cahier des charges pour le plan guide afin qu'il intègre les principes définis dans le PDCom.

Concernant la couverture de l'autoroute, il est proposé d'inscrire une mesure pour que l'OFROU étudie de nouvelles connexions, en collaboration avec la commune, dans le cadre des études sur la 3<sup>ème</sup> voie autoroutière. La localisation et la nature du franchissement sera déterminée de manière à offrir un parcours confortable et performant reliant les quartiers à la gare de l'aéroport.

Au sujet de l'extension des parcs sur les parcelles cantonales (parcelles 1258 et 2086), il est proposé de maintenir la mention de l'extension en concertation avec le propriétaire soit l'Etat de Genève.

Concernant la vocation de la parcelle 1959, en zone de développement 3, affectée prioritairement à des organisations internationales, cette parcelle doit accueillir au minimum 51% d'activité en lien avec la Genève internationale. Il est proposé de préciser que la commune privilégiera une affectation pour du logement, que ce soit pour la Genève internationale ou pour tout le monde.

La zone 5 situé au chemin de Machéry fait l'objet d'une loi qui fixe un indice d'utilisation du sol de maximum 0.2. Dans un souci d'égalité de traitement et d'équité, il est proposé de supprimer l'IUS maximum.

Dans un deuxième temps, les commissaires ont pris connaissance de la suite de la procédure et des prochaines étapes.

Les commissaires ont eu l'opportunité de faire leurs remarques et de poser toutes leurs questions. Ils ont reçu les réponses nécessaires à leurs interrogations.

Le présent rapport est approuvé à l'unanimité des membres ayant droit de vote.

Le Grand-Saconnex, le 27 mars 2023

Laurent Jimaja, rapporteur



### **Rapport d'information du délégué du Conseil municipal au Centre de loisirs et de rencontres du Grand-Saconnex**

L'assemblée générale de l'association du Centre de loisirs et de rencontres du Grand-Saconnex s'est tenue le 31 mars 2023, en présence de 15 membres. Monsieur Michel Pomatto était présent pour représenter le Conseil administratif, Madame Peta Girod et Monsieur Yann Simeth ont représenté le Conseil municipal.

Après les remerciements officiels et l'approbation, à l'unanimité, du PV de l'assemblée générale précédente, la présidente Madame Sylvia Teano a présenté son rapport pour l'année 2022 et annonce que l'association compte 73 membres au total.

Le rapport d'activités 2022 a été présenté sous forme de film, comme les années précédentes. Les activités proposées durant l'année écoulée ont eu énormément de succès : Sacopoly, chaises longues, ateliers de Noël, train fantôme, etc. Toutes ces activités seront à nouveau proposées dans le courant de l'année 2023.

Les comptes 2022 sont présentés par la trésorière et co-présidente, Mme Raffaëlla Hurter, avec un montant de CHF 1'201'666.83 pour les produits et un montant de CHF 1'200'075.13 pour les charges, après intégration des écritures de la FASe. S'en suit le rapport des vérificateurs des comptes qui, après la vérification de ceux-ci, certifient que les comptes sont bien tenus et invitent l'assemblée à les approuver. Les comptes sont donc approuvés, à l'unanimité, par l'assemblée.

Le comité propose une décharge en bloc de ses 8 membres. Le vote sur la décharge du comité sortant est approuvé sans opposition. S'en suit l'élection du nouveau comité de gestion, à nouveau à l'unanimité des membres présents.

L'assemblée générale se termine par un apéritif dinatoire aux saveurs Africaines aux alentours de 20h20.

Le Grand-Saconnex, le 31 mars 2023

Yann SIMETH  
Délégué